

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 12

Artikel: "Budget des autres"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES À «RÉALITÉS»

Depuis le lundi 29 octobre, tous les quinze jours, Marie-Claude Leburgue accueille une équipe de "Femmes Suisses" dans son émission "réalités". Vous l'avez peut-être déjà entendue. Sinon, et si cela vous dit, écoutez à 14 heures, un lundi sur deux, Marie-Claude Leburgue, Jacqueline Berenstein, Simone Chapuis, Suzanne Deligny et Martine Chenou discuter de problèmes qui nous touchent toutes. Ils font d'ailleurs souvent l'objet de vos lettres. Dites-nous aussi ce que vous pensez de ces discussions, si elles vous semblent intéressantes ou inutiles.

Le 26 novembre, nous avons parlé du travail de nuit des femmes, nous fondant sur l'expérience vécue de deux femmes.

Cas de Mlle F. infirmière-sage femme

Mlle F. travaille depuis plus de 10 ans à la salle d'accouchements de l'hôpital cantonal universitaire à Lausanne.

Dans une salle d'accouchement, il y a autant d'activités le jour que la nuit. Le personnel y travaille en trois équipes de 8 h. 15 chacune (3 fois 8 = 24, plus 15 minutes de chevauchement lors du changement d'équipe, pour se passer les consignes).

Mlle F. travaille 45 heures par semaine, chaque 28 jours elle change d'horaires soit :

1. 7 h. 15 - 15 h. 30
2. 15 h. 15 - 23 h. 30
3. 23 h. 15 - 7 h. 30

avec deux nuits ou deux jours de congé consécutifs par semaine, quatre semaines de vacances par année.

Lorsque Mlle F. fait l'horaire de nuit (No 3) elle touche un supplément de Fr. 4.— par nuit. Elle ne touche pas le supplément complet de Fr. 9.— car toutes ses heures de nuit, en particulier celles de 6 h. à 7 h. 30, ne sont pas comprises dans l'horaire de nuit de l'hôpital ! Elle espère que, comme à la police, elle pourra bénéficier d'un supplément par heure de nuit. (Heureuse conséquence des stages de la police sanitaire en salle d'accouchement.)

"J'aime beaucoup mon travail, me dit-elle. Je m'occupe aussi de la formation des élèves sages-femmes. Je préfère ces horaires d'équipe aux horaires coupés, avec pause de 12 à 15 h. qu'ont certaines infirmières. Vous savez, mon horaire ne m'empêche pas d'avoir une vie sociale, bien que je vive seule dans mon petit appartement à La Salaz." J'ai rencontré Mlle F. à 8 heures du matin, elle avait commencé son travail la veille à 23 h. 30.

"Cette nuit ça c'est bien passé. On a eu trois accouchements bien espacés les uns des autres... c'était "platiné" !

Je vais rentrer à la maison, manger une tartine et boire du café au lait. Ensuite je ferai ma lessive, elle tombe juste aujourd'hui. Quelquefois, je vais faire des courses, prendre un café et un croissant.

J'irai dormir vers 13 heures - Je dors assez bien.

Vers 19 heures je mange un repas cuisiné, avec légumes etc... A 20 heures, je peux aller au cinéma, au concert et aller ensuite directement au travail."

— Connaissez-vous des mères de famille qui font ces horaires ?

— En ce moment nous avons une jeune mère (sage-femme diplômée) dont l'enfant a 5 mois et qui travaille trois nuits consécutives par semaine. Son mari s'occupe du petit la nuit. Cela va très très bien.

Il y a quelques années nous avons eu une mère de trois enfants qui assurait cinq nuits par semaine. Elle a quitté car c'était trop lourd pour elle.

— Quel est l'horaire des médecins-assistants ?

— 24 heures consécutives de travail, 24 heures de repos, plus 48 heures consécutives de travail une fois par quinze jours pour permettre à son collègue de prendre le week-end.

— Y a-t-il des femmes qui sont médecins-assistants ?

— Il y en avait une, autrefois, mais elle a quitté assez vite.

Ces horaires de 24 heures de travail

et garde et 24 heures de congé sont souvent appliquées aux sages-femmes dans les petits hôpitaux.

Cas de Anne D., journaliste

J'étais journaliste dans un quotidien du matin. En toute bonne logique, je travaillais donc le soir. En principe de 15 à 1 heure du matin, parfois jusqu'à 4 h. 36, heure de la sortie du journal, pour assurer la permanence. Je travaillais à la "locale" et nous devions pouvoir "couvrir" les événements de la nuit, principalement les incendies et les accidents, ainsi qu'assurer la mise en page.

Fatigant ? Certes. Essentiellement parce que vous vivez complètement décalés par rapport au rythme de la ville, que vous avez de la peine à entretenir une vie sociale, à fréquenter les théâtres, les cinémas.

Mais, où les choses se sont vraiment compliquées, c'est lorsque je me suis mariée. J'ai épousé, par bonheur pour la bonne marche de notre ménage, un mari très souple. Parce que, ce n'est pas en finissant après quatre heures du matin que j'avais envie de mettre un mironton sur le feu, heure où je me levais alors. Et lorsque je finissais un article à 19 h. 15 et qu'à 20 h. 30, salle des Abeilles, je devais suivre une conférence du Professeur Auschwitz sur la tribu Oari, j'avais peu de temps pour mon pauvre mari, condamné de plus à passer ses soirées seul. Bref, une vie peu facile. Très excitante pour une célibataire : vous rencontrez beaucoup de gens intéressants, vous n'avez que peu de temps pour vous, vous pouvez même travailler le dimanche. Et puis, travailler à l'heure où les gens "normaux" se distraient vous donne l'impression d'une activité exceptionnelle, d'être très loin du "trolley-boulot-dodo".

J'ai vécu à ce rythme en étant mariée durant une année. A la fin, j'étais épuisée et, les derniers mois de la grossesse, j'avais un peu de peine à me traîner jusqu'à une heure du matin. Mais on m'a permis d'adapter mes horaires.

Maintenant, j'ai cessé de travailler dans un quotidien. Pour mon enfant. C'est alors que j'ai découvert la part de sacrifice qu'avait impliquée ma vie professionnelle pour mon mari. Demandez un peu leur avis aux femmes de journalistes, d'ailleurs ! Quant à la moins grande résistance des femmes au travail de nuit, c'est une légende. Je n'ai jamais eu plus de problèmes que mes collègues hommes.

La loi sur le travail interdit le travail de nuit (de 20 heures à 5-6 heures). Elle tolère de larges exceptions pour les hommes, de rares pour les femmes. Est-ce juste ?

● Les féministes radicales estiment qu'il ne faut faire aucune distinction entre hommes et femmes et que cette interdiction a pour conséquence de priver les femmes des travaux de nuit mieux rémunérés.

FEMMES SUISSES

paraissent une fois par mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du Comité du journal

Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable

Martine Chenou

23, Coulouvrenière

1204 Genève

Tél. (022) 21 10 53

Administration

Rose Donnet

23, route de Préveissin

1217 Meyrin

CCP 12-117 91

Tél. (022) 41 22 74

Publicité

Annonces-suisse SA

1, rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Abonnement

1 an :

Suisse

étranger

de soutien

Impression

Ets Ed. Cherix et Filanosa SA,

Nyon

Fr. 15.—

Fr. 17.—

Fr. 20.—

● Il faut néanmoins tenir compte de la situation sociale actuelle et des conditions de vie des femmes. Qu'elle travaille de jour ou de nuit, toute femme exerce une deuxième journée de travail chez elle (ménage, cuisine, enfants, lessive, etc.). Il faut donc, à conditions différentes, accorder une protection spéciale à la femme.

● On a évoqué aussi les dangers qu'encourt la santé de la femme qui travaille de nuit et ne dort pas assez.

● En fait, le travail de nuit est aussi nocif pour l'homme que pour la femme.

● Pour la sage-femme, le problème travail de nuit ou pas travail de nuit est problème mal posé.

Le travail de nuit est obligatoire. Il faudrait simplement qu'il soit mieux indemnié, comme l'est le travail de nuit de la police des pompiers, etc...

● Mais pourquoi existent-ils encore aujourd'hui des métiers 100% féminins et ceci depuis des siècles qui empêchent les femmes de vivre comme des femmes, des mères de famille, selon l'image que la société nous impose. Des métiers qui obligent des femmes à se sacrifier, qui les empêchent de se marier, de choisir le mariage et la profession qu'elles aiment, en voulant les obliger à choisir le mariage ou la profession.

Pourquoi imposer aux femmes ce qu'on n'impose pas aux hommes ?

● Conclusion : réserver le travail de nuit aux volontaires-célibataires des deux sexes ?

L'ACCORDEUR

La tonalité de mon piano n'ayant pas bougé depuis des années, on peut dire qu'il s'agit là d'un instrument solide. Pourtant, une note — le mi — commençant à flancher, je décidai de faire venir l'accordeur.

Il se présenta, vieux, antipathique, mais ponctuel, sur le coup de 8 heures du matin, passa directement au salon, se fit apporter un chiffon propre, ôta la première planche et s'écria : « Je ne peux rien faire ».

— Et pourquoi donc ? demandai-je, la bouche grande ouverte, en reprenant mon chiffon.

— Il est fichu, votre piano.

— Mais comment, ça ? Il est parfait ! C'est à cause d'une seule note — le mi que je vous ai fait venir ? Que peut-il y avoir d'autre qui vous chicanne ?

— Les mites.

— Comment, les mites ? Où voyez-vous des mites ?

— Les minons.

— Eh ! bien, quoi ? Il n'y a qu'à les enlever...

— C'est trop tard. Vous ne l'avez jamais fait auparavant.

— Je ne pouvais pas savoir...

— Les gerces ont détraqué votre piano. Il faudrait entreprendre un traitement, mais je vous avertis que ce sera long et coûteux...

— Combien ?

— Au minimum cinq cents francs...

— Je n'ai pas cette somme ? Au moins, accordez mon piano !

— C'est inutile.

— Alors seulement la note fausse : le mi !

— En tout cas pas !

— Eh ! bien, tant pis. Je regrette...

Au revoir, Monsieur.

— Pardon, Madame : vous me devez dix francs.

— Pour quel faire ?

— Mon déplacement.

Je regarde ma montre : il est 8 heures et une minute. Un accordage-fantôme-minute ! Je sors le prix de trois grosses entrecôtes, ce qui active le départ de mon accordeur. A sa suite, je saute à la droguerie : « un anti-mites, s'il-vous-plait ! » On me remet une bombe. Je retourne au salon, vide mon piano de ses planches et de ses touches, dépoussié mes feutres, les flite, et remets tout en place. Il est 9 heures et je viens de gagner, au minimum, cinq cents francs !

Pour l'accordeur je m'adresserai, cette fois, à un aveugle... L'Helvétie

Nous ne voudrions pas laisser un tel anniversaire, une telle fidélité son anniversaire. Voilà 25 ans que Mme H. Martinet, de Clarens, est abonnée à notre journal. Toute l'équipe de "Femmes suisses" vous remercie, Mme Martinet, vous souhaite une excellente 88e année, beaucoup d'autres ensuite. Le journal, que vous ne pouvez plus bien lire, n'oublie pas celles par la grâce de qui il existe.

Le secours suisse d'hiver: une aide souple et rapide

Les exclus de la prospérité générale et de la sécurité économique sont encore très nombreux. Des familles, des personnes seules vivent dans des conditions difficiles, voient revenir avec angoisse les fins de mois et font constamment de l'acrobatie pour équilibrer un trop maigre budget.

C'est pour venir en aide à ces "oublies de la prospérité" que le Secours suisse d'hiver lance sa campagne financière qui s'étend à toute la Suisse et qui durera, à Genève, jusqu'à fin décembre. Il s'agit de susciter un geste de solidarité des Suisses à l'égard de ceux qui, par malchance, accident, maladie, se trouvent rejetés à l'écart de notre société d'abondance, et s'essouffent à vouloir survivre sans moyens suffisants.

A ces gens-là, le Secours suisse d'hiver veut apporter les fruits de votre solidarité ; à ces situations précaires, il veut fournir une aide souple et rapide, sans poser de conditions, sans formules ni règlements administratifs : seule la situation personnelle et familiale compte pour le "coup de pouce" du Secours suisse d'hiver.

Symbolique de chaleur et d'amitié, c'est un sympathique petit poêle, une "pipe" qui figure sur l'affiche de la 37e campagne du Secours suisse d'hiver. Œuvre d'un jeune graphiste genevois, Dominique Broillet, elle exprime clairement l'action du SSH : réchauffer un logis où l'hiver est dur à traverser, apporter une aide momentanée en nature (lits, combustible, etc.) ou en espèces, faciliter un apprentissage ou des études par le fi-

nancement de cours, permettre à des mères de famille épuisées d'aller en vacances ou en convalescence, assurer à un couple de vieillards un peu plus que le "minimum vital" pendant la saison froide.

Une action en profondeur

Un coup de pouce ? Très bien direz-vous. Mais après ?

Cela ne suffit pas, bien sûr. C'est pourquoi le Secours suisse d'hiver s'efforce, dans chaque situation, de trouver des solutions durables, de conseiller les personnes aidées et de les amener à trouver les moyens de redevenir indépendants le plus vite possible.

Pour cette seconde phase de l'action, il peut compter sur les assistants sociaux de l'Hospice général et du Bureau central d'aide sociale, les deux services chargés de l'assistance officielle à Genève. Ces deux institutions, ainsi que d'autres services sociaux, déposent, aident et entourent ceux qui ont besoin de l'appui de la population active.

Les fonds réunis ne sont pas distribués au hasard, mais destinés à des familles et des personnes connues, plongées dans des situations qu'elles ne peuvent pas redresser par leurs propres moyens.

Le compte de chèques postaux du Secours suisse d'hiver (CCP 12-33) est largement ouvert à la générosité de tous. Malgré l'euphorie d'abondance qui se répand dans nos murs en fin d'année, les besoins de ceux qui ne disposent que de "mini-budgets" vont grandissant.



KYBOURG

ÉCOLE DE COMMERCE

GENÈVE — 4, Tour-de-l'Île — Tél. 25 10 38

Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées

AGP

Préparation aux fonctions de :

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
SECRÉTAIRE DE BANQUE
AIDE DE BUREAU
DACTYLOGRAPH

ANGLAIS : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande.

«BUDGET DES AUTRES»



nerons-nous un signe de votre solidarité sachant que :

— l'action "Budget des Autres" vient en aide à des personnes connues de Caritas, des CSP ou d'autres services sociaux, ce n'est pas une improvisation de fin d'année ;
— l'origine, la confession, etc., ne jouent aucun rôle, seule la situation sociale et financière des bénéficiaires est déterminante ;
— tous les frais administratifs sont pris en charge par les CSP et Caritas, les dons sont donc redistribués à 100% ;
— l'objectif à atteindre en commun est de Fr. 80 000.— si l'on veut pouvoir aider dans les situations les plus urgentes.

Les dons peuvent être versés, avec la mention "Budget des Autres" à :

Caritas Genève	CCP 12-2726
Caritas Jura	CCP 25-601
Caritas Lausanne	CCP 10-10936
Caritas Neuchâtel	CCP 20-5637
Centres sociaux protestants de :	
Genève	CCP 12-761
Lausanne	CCP 10-252
Neuchâtel	CCP 20-7413
Jura (Moutier)	CCP 25-3294
La Chaux-de-Fonds	CCP 23-2583

Mme. PESTALOZZI

candidate
à l'exécutif de Zurich

Madame Regula Pestalozzi, présidente de l'Alliance, a été proposée par son parti, le parti radical zurichois, comme candidate à l'exécutif de la ville de Zurich. Elle y remplacerait M. Rolf Balsiger qui se retire.

Le Parti radical zurichois a traditionnellement deux sièges au sein de l'exécutif de la ville. Mme Pestalozzi a donc toutes les chances d'être élue. Nul doute que les qualités qu'on lui a connues comme présidente de l'Alliance feraient d'elle un excellent magistrat.

Une seule ombre : Comment pourrait-elle concilier ses responsabilités avec la présidence de l'Alliance ? On peut craindre que cela soit impossible. Et nous le regretterions bien.

BOYCOTT EN FRANCE

C'est la première fois en France que des organismes de consommateurs lancent un appel au boycott sur le plan national. L'opération "3-6-9" née de l'initiative des Associations populaires familiales. Voici la stratégie : à partir du 6 décembre (jusqu'au 15 décembre), pendant trois jours, plus de viande sur la table familiale, mais d'autres protéines : œufs, fromage, poisson. Simultanément, pendant six jours, plus de fruits frais : on mangera des crudités. Enfin, pendant neuf jours, les bouteilles d'eau minérale laisseront place à la bonne vieille carafe d'eau du robinet.

A suivre...

